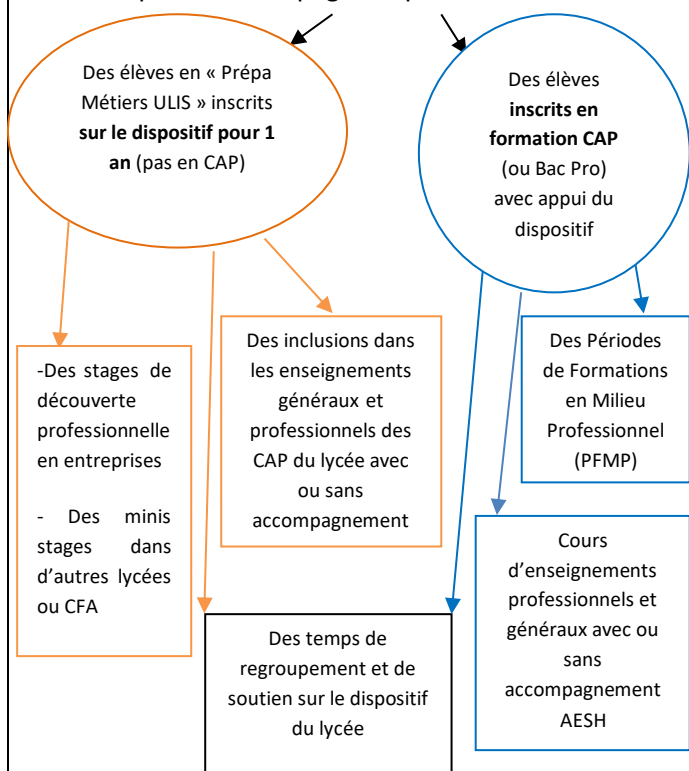


Dispositif ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire)

Ce dispositif accompagne 2 parcours différents :



CONDITIONS D'ACCES :

- Avoir obtenu une notification d'orientation de la Maison Départementale de l'Autonomie (ou MDPH) : décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- Les élèves sont affectés dans chaque dispositif ULIS par l'Inspection Académique

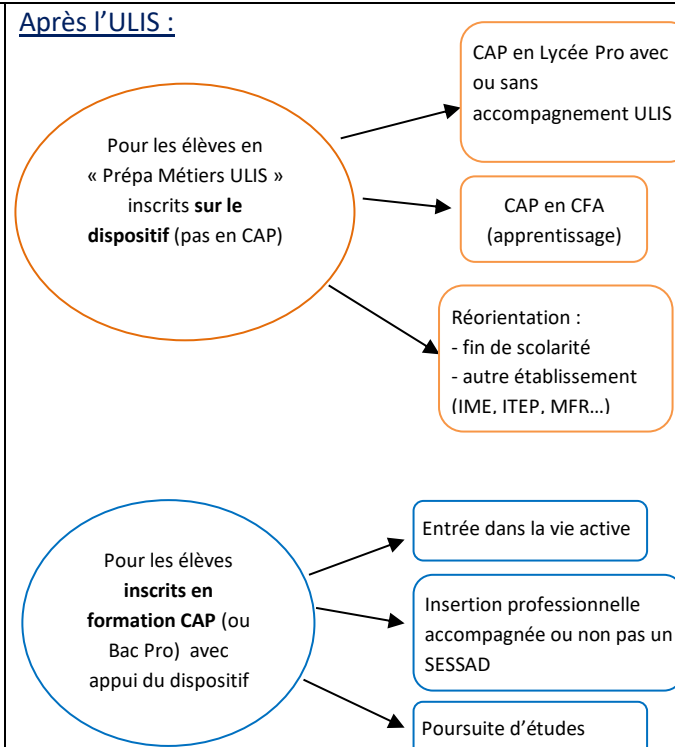
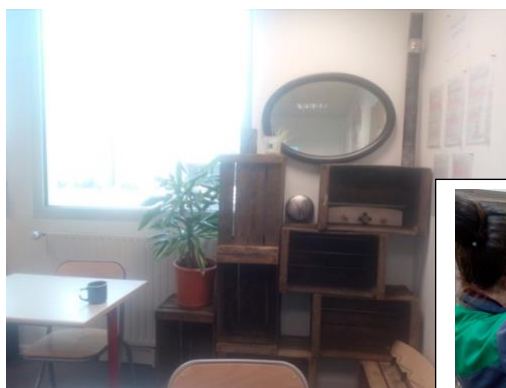
Objectifs de la formation :

Le dispositif ULIS Pro (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) accompagne des élèves à Besoins Educatifs Particuliers avec troubles cognitifs au sein du lycée professionnel.

Année de Prépa Métiers ULIS : 1 an	CAP : 2 ou 3 ans
Poursuite des acquisitions des compétences du socle commun	Poursuite d'une scolarisation en milieu ordinaire visant l'insertion professionnelle
Finaliser un projet de formation en prenant appui sur des stages, les minis-stages et les inclusions en cours de CAP et en atelier.	Mettre en place des adaptations répondant aux besoins individuels des élèves. La finalité étant d'obtenir un CAP ou une attestation des compétences professionnelles (des techniques, des savoirs et des gestes professionnels)
Consolidation de l' autonomie personnelle et sociale	Développer des critères d'employabilité en lien avec le projet de formation et d'insertion: - qualité du travail fourni, - rythme de travail, - autonomie, - compréhension des consignes

L'équipe :

- L'équipe de l'ULIS est constituée d'un enseignant spécialisé et d'un AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap)
- Le travail est mené en équipe avec des partenaires extérieurs : SESSAD, SESSAD Pro, CAP Emploi, Mission Locale, CIO...



Quelques projets favorisant l'inclusion, l'estime de soi et la découverte professionnelle

